

# MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS

## SEANCE DU 27 AOUT 2019

Membres en L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept Août à 18h  
Exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,  
Présents : 05 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
Votants : 06 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, Maire  
Date convocation : 21/08/2019

Présents : Mme GERY Claire, M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, M. MOORE Roger, M. THIERS Jean-Claude,

Absents : M. ARMAND Grégory (pouvoir à Claire GERY), M. GATTA Jérémy,

Secrétaire de séance : CERTANO Céline

### **41 Adhésion au contrat de progrès 2020-2022**

Fin 2016, les communes et la communauté des communes ont signé un contrat de progrès avec l'Agence de l'eau et le Département. Ce contrat a permis de mieux appréhender les forces et faiblesses des services communaux et de constater l'intérêt de réfléchir à des solutions mutualisées entre les communes.

Suite à ce contrat, les communes et la communauté de communes ont décidé de décider majoritairement de reporter le transfert de compétences pour bénéficier d'un délai supplémentaire permettant de mettre en conformité les services communaux avant le transfert.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau propose la signature d'un contrat avec les communes situées en Zone de Revitalisation Rurale pour financer le rattrapage structurel des services d'eau et d'assainissement.

Ce contrat de progrès 2020-2022 est proposé à la signature de l'Agence de l'eau, du Département, de la communauté des communes et des communes.

Les engagements sont les suivants :

La CCD s'engage à :

- Porter un service mutualisé
- Assurer l'animation du contrat et la coordination de la démarche, via la convention de service commun
- Accompagner les communes pour la mise en œuvre de leurs projets
- Organiser et participer au comité des financeurs, assurant le suivi et pilotage du contrat
- Animer la commission intercommunale Eau et Assainissement.

Les communes s'engagent à :

- Réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'article 3.
- Respecter les critères d'éligibilité aux aides (prix de l'eau minimum, indice de connaissance patrimoniale, remplissage de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).

En réponse à la demande de l'Agence, l'EPCI et les communes s'engagent à mettre en œuvre un service mutualisé afin d'accompagner la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale, premier pas vers un transfert des compétences eau potable et assainissement collectif,

Les communes s'engagement à participer au service mutualisé porté par la communauté des communes, via la signature de la convention de mutualisation.

Dans ces conditions, il vous est proposé de :

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 27 AOUT 2019**

- SOUSCRIRE au contrat ZRR avec l'Agence de l'eau
- VALIDER le rôle de la Communauté des Communes du Diois en tant que structure porteuse du contrat
- VALIDER les engagements pris dans le contrat
- AUTORISER le Maire à signer le contrat avec l'Agence de l'eau
- CHARGER le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de ces décisions

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des propositions ci-dessus.**

#### **42-Adhésion au service mutualisé Eau et Assainissement**

Afin de suivre le contrat de progrès 2020-2022 et accompagner les communes, un poste mutualisé sera nécessaire.

Pour ce faire, la mise en place d'une convention de création d'un service commun est proposée, établie entre la CCD et les communes concernées, suivant les modalités de répartition définie dans la convention.

Dans ces conditions, il vous est proposé de :

- SOUSCRIRE à la convention de mutualisation du poste permettant d'animer le contrat et d'accompagner les communes sur des solutions mutualisées
- VALIDER le rôle de la Communauté des Communes du Diois en tant que structure porteuse de ce poste.
- AUTORISER le Maire à signer la convention de mutualisation  
CHARGER le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de ces décisions.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des propositions ci-dessus.**

#### **43 – Sècheresse : restriction de consommation et captage**

Quand les habitants de la commune veulent utiliser une grande quantité d'eau (remplissage piscine par exemple) ils doivent faire une demande auprès de la mairie ou a un conseiller municipal qui suit le dossier.

Les racines proches du captage d'eau obstruent régulièrement l'arrivée d'eau dans la conduite, les seront rapidement neutralisées. Conseil sera pris auprès de l'ONF et si besoin intervention d'une entreprise.

#### **44-Info indemnité au receveur public et autorisation à poursuivre**

Le maire informe des demandes du receveur municipal :

Pour le versement de son indemnité de conseil et de confection de budget 2019

Pour une autorisation permanente à poursuivre les créanciers de la commune.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 27 AOUT 2019**

**45- Appel d'offres lot 2 et 3 suite programme travaux de rénovation église Saint André**

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare l'appel d'offres du 19/12/2018 pour les lots 2 et 3 infructueux.

**46 – Actualisation des statuts du SDE de la Drôme :**

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, reçue le 19 Août 2019, lui notifiant la délibération du Comité Syndical du 17/06/2019 relative à la révision des statuts du Syndicat.

Cette révision, s'appuyant sur la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que sur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Madame le Maire présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED .

Conformément à l'article L 5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral.

Le Conseil municipal, après délibération :

- 1) Approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme dont le texte est joint à la présente délibération ;**
- 2) Autorise Madame le Maire à notifier cette délibération au Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

**47 – Travaux Bâtiments communaux, demande de subvention auprès du Département :**

Le Maire rappelle le projet de rénovation de la salle polyvalente et de mise aux normes électriques du bâtiment communal de la mairie.

Après examen et délibération le Conseil municipal retient les devis suivants :

Salle Polyvalente :

M. ROUX Christian : réfection du sol et la pose d'un carrelage : 3 782.50 € H.T.

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 27 AOUT 2019**

Croix Rouge : réalisation soubassement lames Douglas :	1 593.22 € H.T.
M. FERET Marc : installation prise lave vaisselle + Remplacement bloc sécurité :	423.00 € H.T.
<u>Bâtiment mairie :</u>	
M. FERET Marc : Mise aux normes tableau électrique	<u>1 161.00 € H.T.</u>
Montant total des travaux :	6 958.72 € H.T.

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès du Département au titre de la dotation Cantonale Patrimoine et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**48 – Santé et Sécurité au travail : Convention mission de conseil et mission d'Inspection (ACFI) avec le Centre de Gestion de la Drôme**

Le Maire rappelle :

- les obligations des communes concernant la santé et sécurité au travail,
- que Mme WERDER Corine, secrétaire de Mairie, avait été nommée ACMO il y a quelques années, agent appelé aujourd'hui « assistant de Prévention ».

Le Maire expose ensuite qu'il aurait lieu de signer deux nouvelles conventions avec le Centre de Gestion de la Drôme : Une pour la mission de conseil (gratuite), et une pour la Mission d'Inspection (intervention ACFI).

Le conseil municipal approuve, reconduit la désignation de Mme WERDER Corine en tant qu'Assistante de Prévention et autorise le maire à signer les conventions avec le centre de Gestion de la Drôme d'une part pour la mission de Conseil et d'autre-part pour la mission d'inspection.

**Questions et infos diverses :**

- 1) Discussion autour de la mise en place d'un compteur général sur le réseau d'eau potable à la limite de la commune de Solaure en Diois (vente d'eau en « gros ») en vue de la prise en charge par la commune de Solaure en Diois du réseau d'eau potable desservant les habitants de son territoire ( charges et recettes).
- 2) Le bilan 24 h a été réalisé à la STEP par le SATESE : les résultats sont bons.
- 3) Revoir au prochain conseil la question du déneigement suite à l'arrêt de la prestation par M. ARMAND Joël
- 4) SIVOS réunion jeudi prochain afin de débattre des participations à la cantine, le conseil municipal est d'accord pour participer aux frais liés à l'emploi de l'agent en charge de la surveillance de la garderie et cantine.
- 5) Rendez-vous avec Lucile STHAL mercredi prochain pour une mission d'avocat pour la commune.

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 27 AOUT 2019**

**Délibérations N° 41 à 48**

<b>MEMBRE DU CONSEIL</b>	<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>POUVOIR A :</b>	<b>SIGNATURE</b>
GERY Claire, Maire	X			
CERTANO Céline, adjointe	X			
THIERS Jean-Claude	X			
ARMAND Grégory		X	GERY Claire	
BRES Jean-Pierre	X			
GATTA Jérémy		X		
MOORE Roger	X			

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS**  
**SEANCE DU 27 AOUT 2019**

Membres en L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept Août à 18h  
Exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,  
Présents : 05 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
Votants : 06 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, Maire  
Date convocation : 21/08/2019

Présents : Mme GERY Claire, M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, M. MOORE Roger, M. THIERS Jean-Claude,

Absents : M. ARMAND Grégory (pouvoir à Claire GERY), M. GATTA Jérémy,

Secrétaire de séance : CERTANO Céline

**48 – Santé et Sécurité au travail : Convention mission de conseil et mission d'Inspection (ACFI) avec le Centre de Gestion de la Drôme**

Le Maire rappelle :

- les obligations des communes concernant la santé et sécurité au travail,
- que Mme WERDER Corine, secrétaire de Mairie, avait été nommée ACMO il y a quelques années, agent appelé aujourd'hui « assistant de Prévention ».

Le Maire expose ensuite qu'il aurait lieu de signer deux nouvelles conventions avec le Centre de Gestion de la Drôme : Une pour la mission de conseil (gratuite), et une pour la Mission d'Inspection (intervention ACFI).

Le conseil municipal approuve, reconduit la désignation de Mme WERDER Corine en tant qu'Assistante de Prévention et autorise le maire à signer les conventions avec le centre de Gestion de la Drôme d'une part pour la mission de Conseil et d'autre-part pour la mission d'inspection.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations et exécutoire,  
Le Maire, Claire GERY

Certifié exécutoire  
Affiché le  
Transmis le